



# Association les Abris du Marin

29730 Le Guilvinec

*Œuvre sociale fondée en 1899 par Jacques de Thézac, reconnue d'utilité publique en 1920 confirmée en 2006*

## **PROCÈS VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU 26 AOÛT 2024**

L'Assemblée Générale de l'association Les Abris du Marin s'est tenue le lundi 26 août 2024 à la salle de Pen Morvan à Ste Marine.

### Étaient présents :

- Pierre Iweins, Président
- Olivier Demanche, Secrétaire
- Anne Marie Rolland, Trésorière
- Pierre Rolland, administrateur
- Elisabeth Devulder administrateur
- Pierre Bodin, administrateur
- Thierry Milhade membre
- Chantal Milhade membre
- Benoît Bataille membre
- Sophie Iweins membre

La séance est ouverte à 14h30.

Concernant la représentation, 7 pouvoirs ont été reçus se répartissant comme suit :

Pierre Iweins : 3 pouvoirs

Olivier Demanche : 3 pouvoirs

Elisabeth Devulder : 1 pouvoir

En préambule, le Président informe les membres de l'assemblée de la démission de Marie Christine Hervouet Dion, Vice-Présidente. Cette dernière a longtemps œuvré pour l'Association et a apporté sa connaissance du milieu de la pêche. Elle en est remerciée.

### **PREMIÈRE RÉOLUTION : PV de l'assemblée Générale du 7 juillet 2023**

Le président demande aux membres de l'assemblée s'il y a des remarques particulières sur le Procès-Verbal de l'Assemblée Générale du 7 juillet 2023.

Aucune observation n'ayant été formulée, le Procès-Verbal est adopté à l'unanimité.

### **Présentation par le Président du rapport moral**

En 2023, notre association a versé, à 60 familles de marin, 31 784 € d'aides.

64 dossiers ont été présentés par le Service Social Maritime au cours des quatre commissions sociales.

4 dossiers n'ont pas été retenus car ils n'entraient pas dans les critères d'attribution d'aides. En 2022 il a été attribué 33 152 € d'aides à 61 familles.

La moyenne 2023 de l'aide est de 530 €, celle de 2022 étant de 543 €.

Notre aide s'adresse aussi à des personnes en formation, soit pour devenir marin, (étudiants à l'ENSM) soit à des marins souhaitant évoluer dans leur profession par le biais de la formation continue.

En 2023, nous avons donné à deux étudiants de l'École Nationale Supérieure Maritime, basée à saint Malo, un montant de 1 500 € et à 3 marins en formation continue maritime une somme de 2 130 €.

Nous remercions tous nos cotisants et donateurs sans qui nous ne pourrions attribuer toutes ces aides.

Tous les dossiers sont préparés par le SSM et présentés à nos commissions par la Responsable Régionale Ouest accompagnée d'un (ou d'une) travailleur social de la région, différent à chaque commission. Par exemple, en juin 2023, une travailleuse sociale de La Guadeloupe a pu participer à notre commission sociale en vidéo.

Cela permet aux différentes assistantes sociales de mieux connaître notre association.

Pour mémoire, notre association a pour but de venir en aide, dans l'esprit le plus désintéressé, aux marins de la marine marchande (pêche et commerce) et à leurs familles par l'attribution de divers secours financiers et cela, sur tout le territoire marin français.

En 2023 nous avons attribué des aides à :

- 10 familles de Boulogne sur Mer à Granville,
- 38 familles de Saint Malo à Nantes,
- 2 familles de Pornic à Saint Jean de Luz,
- 9 familles en Méditerranée.

Nos aides sont toujours affectées à des actions spécifiques comme la prise en charge de cotisations de mutuelle, de loyers permettant aux familles en difficulté de reprendre contact avec leurs bailleurs ou de factures d'eau ou d'électricité afin d'éviter des coupures.

Nous souhaitons que cette aide financière permette au demandeur de sortir d'un mauvais pas.

Nos moyens sont limités, mais notre mission est très utile et exaltante. Chers adhérents, aidez-nous à trouver de nouveaux cotisants et donateurs pour que l'action mise en place par Jacques de Thézac il y a plus d'un siècle, continue.

***Plus nous serons nombreux, plus nous pourrons donner.***

Le Président tient à remercier, personnellement et au nom de l'association, Monsieur Christian Loussouarn, Maire de Combrit Sainte Marine, Madame Brigitte Legall Leberre, 1ère adjointe, et Nolwenn Acquitter de l'Abri du marin de Sainte Marine pour toutes les aides qu'ils apportent à notre association, telles que la mise à disposition de locaux (Abri du marin, capitainerie du port, salles au Croas Ver ou à Pen Morvan) pour la tenue de nos commissions sociales, CA et AG et bien entendu, tout relais de notre association auprès du public que cela soit à l'abri du marin ou dans d'autres endroits.

## **Activités de l'association et du Président en 2023 :**

- **Conférences sur Jacques de Thézac** par le Président :  
En février au Rotary Club de Quimper.  
En mai auprès de « ProBus Armor » de Dinard dans le cadre de leur visite à Quimper.  
En octobre au Rotary Club de Quimper Odet.
- **Les jardins de l'Ermitage, maison de Jacques de Thézac à Sainte Marine :**  
En septembre, les jardins de l'ancienne maison de Jacques de Thézac ont été ouverts à l'occasion des journées du Patrimoine. Cet événement a eu un grand succès et a permis d'expliquer aux nombreux visiteurs l'action de notre association, notamment en distribuant largement nos flyers.  
A cette occasion 135 € de dons ont été reçus.
- **Lycée professionnel Maritime d'Etel :**  
Le 6 octobre, le Président de la région Bretagne, Loig Chesnais-Girard, a officialisé le nouveau nom du lycée professionnel maritime et aquacole d'Etel.  
Le lycée porte désormais le nom de Jacques de Thézac. Au cours de la cérémonie deux descendants du fondateur ont présenté l'Association et sa mission actuelle auprès de l'assistance.

## **DEUXIÈME RÉOLUTION : Approbation des états financiers clos le 31 décembre 2023**

L'assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport moral du Président sur l'activité et la situation de l'Association au 31 décembre 2023 approuve les comptes et le bilan dudit exercice tels qu'ils lui ont été présentés et se soldant par un bénéfice de 123,72 € ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans le rapport moral.

En conséquence, elle donne au Président quitus de sa gestion pour l'exercice clos le 31 décembre 2023.

## **TROISIÈME RÉOLUTION : affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2023**

L'Assemblée Générale approuve la proposition du Président d'affecter le bénéfice comptable de 123,72 € au poste de réserves : Report à Nouveau.

Après cette affectation, les réserves figurant au poste Report à Nouveau créditeur se montent à 262 426,07 €.

## **QUATRIÈME RÉOLUTION : Renouvellement du Conseil d'Administration**

Les mandats d'Elisabeth Devulder et de Pierre Rolland sont à renouveler. Ces derniers acceptent le renouvellement de leur mandat d'administrateur pour une durée de quatre ans. L'Assemblée Générale les remercie et les confirme dans leur poste d'administrateur.

## **CINQUIÈME RÉOLUTION : nomination d'un nouvel administrateur**

Au cours du conseil d'administration du 1 mars 2024, le Président a proposé un poste d'administrateur à Thierry Milhade, ancien officier marinier de la Marine Nationale.

L'Assemblée Générale accepte sa candidature pour un poste d'administrateur sur une durée de 4 ans et le remercie vivement.



## **Point sur les cotisations 2022-2023**

Présentation effectuée par Olivier Demanche

Pour l'année 2022, on compte :

- 68 cotisants pour un montant total de 7 290 €
- 5 donateurs pour un montant de 14 800 €

Mais :

- 12 cotisants ne renouvelleront pas leur cotisation en 2023
- 1 donateur ne renouvellera pas son don en 2023

L'année 2023 a vu :

- 76 cotisants pour un montant total de 8 745 €
- 7 donateurs pour un montant de 13 355 €

Mais :

- 1 cotisant décédé en la personne de P.J. Berou
- 11 cotisants totalement nouveaux

## **Compte-rendu des deux dernières commissions sociales.**

Aux cours des deux dernières commissions sociales de 2024, il a été attribué 18 452€ d'aide à 39 familles de marin.

Un marin en formation continue maritime a reçu un don de 800 €.

Pour mémoire au cours du premier semestre 2022, 33 familles ont été aidées pour un montant de 16 190 €.

## **Activités de l'association au cours du premier semestre 2024.**

L'Abri du marin de Sainte Marine a remis à l'association une somme de 161 € provenant de la vente de porte-clés de l'association et de divers dons versés par des visiteurs de l'Abri.

En juin 2024, le Rotary Club de Quimper a donné un chèque de 2 000 €. Chaque année, le Rotary club de Quimper organise une foire aux vins et un loto. Ces opérations se tiennent au profit de 3 associations dont la nôtre, la SNSM et les enfants de Pengangan aux Philippines.

Nous avons pris contact avec la société Grain de Sail (transport à la voile de matières premières telles que café et chocolat et vente de produits issus de leur transformation). Nous lui avons envoyé un mail avec présentation de notre association et notre souhait de pouvoir communiquer ensemble par le biais de nos sites internet.

Nous n'avons pas eu de réponse à notre mail de fin juin et espérons en avoir au retour de congés de notre interlocuteur.

Nous avons aussi comme projet de prendre contact avec la société TOWT, entreprise de cargo à voile.

## **Questions diverses**

- Fondation Beuplet-Rollinat :

En 2024, cette fondation nous a versé un don de 15 000 € et nous a informés qu'elle allait être dissoute courant 2024. Cette somme va être utilisée pour nos aides en 2024 et 2025.

Pierre Iweins rappelle que cette fondation nous a versé 62 000 € de dons depuis 2018 soit une moyenne annuelle de 7 800 €. Nous remercions vivement cette fondation pour toute l'aide qu'elle nous a apportée pendant 7 ans.

A compter de 2026, nous devons trouver environ 7 800 € supplémentaires en cotisations et en dons pour pouvoir continuer à donner une moyenne annuelle de 30 000 € d'aide aux marins.

- Échanges sur le nombre de personnes aidées et l'utilisation éventuelle de nos réserves :

Plusieurs de nos membres ont posé la question suivante :

Compte tenu de l'importance de ces réserves, pourquoi n'est-il pas donné plus d'aides aux familles ?

La réponse apportée a été la suivante : « Comme vous pouvez le constater, l'association distribue environ 31 000 € d'aides aux familles de Marin. Le montant des cotisations et des dons est en moyenne, depuis plusieurs années, de 22 K€. Selon les années nous avons un léger déficit ou bénéfice (de l'ordre de 0.5 K€).

Il y a donc une différence de 9 K€ qu'il faut trouver pour équilibrer nos comptes.

Grâce aux réserves placées, des produits financiers sont dégagés pour un montant d'environ 9 à 10 K€. En résumé, sans ces réserves, il ne serait pas possible de distribuer une moyenne de 31 K€ d'aides »

Il est exprimé par l'assistance que le nombre de familles aidées pourrait être accru et donné plus de représentativité à l'association. Pour mémoire, les demandes traitées proviennent exclusivement du SSM. Ne pourrait-il pas être envisagé d'avoir une action plus large ?

A ce sujet, il est prévu de rencontrer les services du SSM pour examiner la question.

Elisabeth Devulder et Pierre Bodin proposent de prendre rendez-vous à Nantes avec Rémi Pain, Directeur Général et Céline Moreau, notre interlocutrice régulière dans les commissions sociales et responsable des assistantes sociales.

- Il est également proposé d'envisager des actions communes avec des associations à vocation sociale dans le domaine maritime.

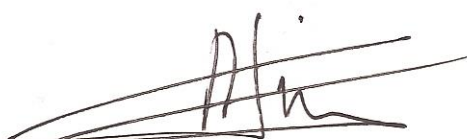
- Autres actions proposées :

Relance pièce de théâtre ou concert

Contacts à prendre avec des entreprises : Chantier Piriou, Maison Chancerelle

A 16 h l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Pierre Iweins  
Président



Thierry Milhade  
Secrétaire

